



## Déclaration Liminaire FNME-CGT CSE Central de GRDF

Séance du 21 novembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Le Vendée Globe s'est élancé voici une dizaine de jours, lâchant les bateaux de course toutes voiles déployées en direction de l'Antarctique pour un voyage de 45.000 kilomètres à abattre en moins de 74 jours.

Bien loin des côtes, le radeau GRDF, lui, n'en finit plus de réduire sa voilure en prenant soin de laisser ses salariés et leurs représentants dériver en plein brouillard au bord des récifs.

Alors que les concurrents de la croisière en solitaire avancent au rythme effréné de 700 kms par jour, les agents découvrent au quotidien les conséquences directes du plan social « Mission Décarbonation ».

La réduction de 180 millions d'euros de la masse salariale sur les quatre prochaines années ne représente finalement que la partie émergée de l'iceberg car, si la pressurisation des effectifs est désormais assumée par le COMEX, l'opacité la plus totale demeure sur les coups de tabac qu'inflige Engie au rafioteur GRDF.

Et il faut reconnaître que face à cette tempête, il n'y a bien que la CGT qui joue de la corne de brume pour alerter, prévenir et dénoncer les dangers qu'Engie ordonne à sa filiale de distribution du gaz.

Non, nous ne lâchons rien sur l'allongement de la durée de vie technique des ouvrages car, pour la FNME-CGT, décaisser les 750 millions d'Euros provisionnés et déjà payés par les usagers pour le renouvellement des CI-CM s'apparente à du vol. Non, la CGT ne veut pas que GRDF devienne un navire pourrissant par la rouille et les voies d'eau, dérivant à travers les océans.

Nous l'avons dit, nous le faisons, nous dénonçons cette pratique scandaleuse auprès des pouvoirs publics et des propriétaires des ouvrages concernés. D'autant que ce n'est pas la seule !

On entend souvent dire qu'au sein de GRDF, on a perdu des compétences, des gestes ou encore le « parler gazier ». Cela vaut à tous les niveaux y compris au sommet de l'entreprise. Non, exploiter n'est pas synonyme d'essorer les ouvrages comme un magnat du textile bangladais le ferait de sa main d'œuvre.

Le patrimoine, dont les concédants nous confient la maintenance, l'entretien et la gestion de l'usure nous oblige à le maintenir dans un état optimum et à engager périodiquement des frais de maintien en état et d'adaptation afin d'assurer le meilleur niveau de sécurité. Ces gammes de maintenance ne peuvent, elles non plus, devenir une simple variable d'ajustement, ou du moins en l'occurrence, un puits sans fond pour siphonner le trésor dormant dans les cales de l'entreprise.

Si ENGIE pratiquait de même avec le niveau des océans, les aventuriers du Vendée globe seraient en cale sèche.

De l'autre côté de l'iceberg, après avoir spolié l'argent des usagers dédié au renouvellement, l'insatiable ENGIE ordonne aux MOA de stopper les machines dans les programmes travaux, de ne traiter que le pire du pire plutôt que de demander un plan raisonné au service de la sécurité pourtant

gage du maintien des gestes et des compétences. À GRDF, on préfère ne changer que les plaquettes de frein alors que les disques sont tout aussi rincés. Et l'on s'étonne d'aller droit dans le mur ?

Cycle après cycle, les notes sur la maintenance s'adaptent au diktat de la maison mère et la nouvelle version de la note M-RES-20/01A en devient le Rimmel à tout faire tant il maquille aujourd'hui la réalité sur l'état des ouvrages qui souffrent de décennies de reports d'investissements.

Les révisions des RSDG modifient les dates butoirs de remplacement de certains ouvrages vétustes, et GRDF n'y voit qu'un prétexte pour différer les travaux à plus tard ou à jamais. C'est selon.

Mais que l'on ne s'y trompe pas. Nous parlons ici des ouvrages qui ne sont pas concernés par l'allongement de la durée d'exploitation voté lors du CA de GRDF cet été. Il s'agit bien de centaines de milliers de conduites collectives, tantôt en acier vissé, tantôt en cuivre à brasure tendre ou en plomb posées avant l'arrêté du 2 Août 1977 et qui ont donc largement dépassé le demi-Siècle d'existence.

Comprenez bien : nous parlons ici de canalisations dont les matériaux et modes d'assemblages ont été interdits de pose voici déjà 47 ans. Une bonne partie des présents dans cette salle n'étaient pas nés ! Ces conduites auraient déjà dû être remplacées. Mais rien n'arrête l'égarément de la DTI à ne plus déterminer de date de renouvellement. GRDF s'appuie sur son fidèle allié ENGIE LAB CRIGEN, dont on commence à connaître l'utilité, pour diluer le sirop de la raison dans un flot de déraison. Pour l'indépendance, on repassera une nouvelle fois.

Exit le bon sens paysan d'une époque révolue. Place aux bandits manchots ! Terminé le renouvellement systématique : une Conduite Montante en plomb encastré depuis 80 ou 100 ans ne devient plus un critère de sensibilité notoire.

Pour déterminer la nécessité d'un renouvellement, le CRIGEN propose de se focaliser sur les seuls ouvrages qui ont fait état d'au moins 2 signalements CIIGaz avec accumulation de gaz à plus de 20%. Oui, vous m'avez bien entendu : à GRDF, au mieux, on ne refera un ouvrage collectif que s'il est possible de tracer plusieurs fuites avec accumulation de gaz sur une même section.

Adieu la maintenance préventive, bonjour le curatif à la petite semaine.

Une CI en plomb devient rutilante dès lors qu'elle ne souffre pas de pliage excessif, de déformation exagérée ou de rayure profonde. Notez au passage que chaque adjectif à ces dommages laisse une totale liberté d'appréciation plutôt qu'un constat binaire auquel on répond oui ou non. D'ailleurs, si le CIIGAZ n'aboutit pas à une Fiche Problème de l'AI, ben s'est NON. C'est tellement plus simple !

Même largesse pour les CI cuivre à brasure tendre et les aciers vissés. Le fabricant de résine époxy et celui de la bande grasse se frottent les gants : ils ne sont pas prêts de faire faillite !

Ces économies de bouts de becs de gaz détournent des centaines de millions d'euros de leur finalité à garantir la sécurité des Biens et des Personnes tout en appauvrissant les finances de GRDF et en écornant son image.

Cette low-coastisation effrénée se poursuit également pour la rétribution des agents de l'entreprise. Ainsi, le Medef de la branche des IEG a refourgué les clefs de la hausse du pouvoir d'achat aux entreprises elles-mêmes, se contentant de nous jeter un billet de 20 euros comme solde de tout compte.

En réponse à un courrier des 4 fédérations syndicales, l'UFE et l'UNEmIG se sont justifiées de cette moins-disance au travers d'un vocabulaire choisi. Pour rabattre le caquet des syndicats et justifier l'austérité salariale, le groupement des employeurs a répondu que, je cite, « *la décélération de l'inflation constatée cette année et qui devrait se poursuivre en 2025, conduit les employeurs, à souhaiter retrouver un équilibre entre les augmentations générales et les mesures d'augmentation individuelles afin d'adresser des signaux de reconnaissance aux salariés* ».

En gros, C'en est terminé du coup de pouce anti-inflation. Seuls les agents promus d'ADP ou d'AIC pour atteinte de leurs objectifs de surperformance verront leur pouvoir d'achat compensé. Autrement dit, c'est le retour du travail gratuit.

Tout en reconnaissant un décrochage des rémunérations de - 9% sur les douze dernières années, les Employeurs de la Branche se risquent même à écrire que « *La proposition d'une augmentation du SNB de 0,8% au 1er janvier 2025 conduit à couvrir de façon anticipée 44% de l'inflation prévisionnelle de 1,8% retenue par le Gouvernement pour 2025.* ».

Dit autrement, la Branche considère que l'augmentation du SNB dès le 1er Janvier équivaut quelque part à faire crédit aux Agents sur les 5 premiers mois de l'année, puisque l'inflation mensuelle sera moindre que l'augmentation accordée... Là, sans déconner, fallait oser !

Le suspense est à son comble sur ce que va nous annoncer GRDF en ouverture des NAO, prévue le mardi 26 novembre prochain.

GRDF va-t-elle oser prendre exemple sur la situation des pensions de retraite qui vont voir leurs ressources diminuer en 2025 ? La revalorisation de 0,9% au 1er janvier se trouve largement inférieure à l'inflation de 2,2% subie en 2024.

Seules les très faibles pensions ainsi que les réversions situées en dessous du SMIC auront droit à un coup de phalange de pouce de 0.9% six mois plus tard, ce qui les laisse, malgré leur extrême fragilité, en négatif en 2025.

Jamais avare en médisance, le Gouvernement clame haut et fort que ces généreuses augmentations se feront sur le dos de la masse salariale des fonctionnaires. Comprenez : en rabotant une fois encore les effectifs des agents de la fonction publique déjà exsangues.

Si les annonces de GRDF devaient être de ce même tonneau, il y a fort à parier que le mois de décembre voie s'enchaîner les dépressions et les avis de tempête. La situation n'est pas sans rappeler celle de la fin de l'année 2022 où les Salariés se sont élevés contre la cherté de la vie.

La mobilisation a été forte. Comme l'a été la répression patronale. Certaines Directions en région se sont appliquées à casser le mouvement mais également des vies au travers de poursuites disciplinaires montées de toutes pièces.

Et là non plus, la CGT n'a rien lâché. Comme à son habitude. Chez nous, vous ne risquez pas de trouver d'anciens bourreaux de Commission de Discipline mutés en défenseurs des intérêts du personnel.

La détermination de la CGT a conduit à changer la donne :

Ainsi, après l'invalidation du licenciement de Jordan Robichon, élu CGT, par la Ministre du travail et l'inspection du travail, et après la condamnation de GRDF qui avait interdit à Cédric Liechtj, le Secrétaire Général du syndicat CGT Energie Paris d'assurer la défense de plusieurs collègues traduits en discipline, la CGT continue de marquer des points.

GRDF vient de se voir à nouveau condamnée par le Tribunal des Prud'hommes de Paris à réintégrer nos collègues et camarades Sékou et Darrès, techniciens gaz sur l'agence Eylau, licenciés en septembre 2023 par la Direction Ile de France au terme d'une procédure disciplinaire bidon.

L'entreprise est également condamnée à reprendre l'intégralité des salaires perdus, les logements d'astreinte ainsi que des dommages et intérêts car nos deux collègues avaient tout perdu : leur emploi, leur logement d'astreinte. Ils ont dû déménager avec leur famille, éclatant ainsi toute la cellule et l'équilibre de deux foyers.

Nous ne sommes pas dupes sur la finalité de cet acharnement envers les défenseurs du Service Public et de GRDF : casser les collectifs, briser toute volonté de résistance chez les agents.

Tout ça pour préparer le terrain à l'éclatement de l'entreprise, à la fermeture de multiples services et à la réduction massive d'effectifs auxquels nous assistons maintenant.

Sachez que la CGT et ses militants se trouveront toujours face aux projets néfastes aux salariés, à la sécurité de nos activités et au Service Public.